

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Ministre d'Etat

Paris, le 10 SEP. 2008

à

Monsieur le Vice-Président du Conseil Général
des Mines

Monsieur le Vice-Président du Conseil général
de l'environnement et du développement
durable

Objet : Demandes de concessions de mines de charbon

P.J. : 3 fiches de synthèse sur :

- la procédure d'instruction
- la demande de Commentry
- les demandes de Lucenay

Je suis saisi de plusieurs demandes de concessions de mines de charbon sur le territoire métropolitain.

La plus ancienne concerne un gisement de charbon situé dans l'Allier (Commentry) et les plus récentes concernent un gisement situé dans la Nièvre (Lucenay).

Toutes ces demandes de concession ont déjà fait l'objet d'une instruction locale (enquête minière, avis du préfet et des services). La demande de concession de Commentry a également été instruite à l'échelon central (examen par la section juridique du Conseil général des mines).

La mise en exploitation de ces gisements pourrait permettre de substituer en partie, pour l'approvisionnement des centrales thermiques ou de cimenteries, du charbon produit sur le territoire national aux importations actuelles. Outre l'aspect favorable en termes de bilan énergétique et de CO₂ que pourrait apporter cette substitution, les projets présentent un intérêt économique et social en termes d'emploi, notamment dans la Nièvre, et de développement économique local.

En revanche, les enjeux qui s'attachent à ces projets du point de vue environnemental sont particulièrement importants, notamment en ce qui concerne leurs effets sur la ressource en eau, sur le milieu environnant et, pour l'un des projets de Lucenay, qui prévoit une centrale thermique, en terme d'émission de CO₂.

Dans ce contexte, je vous serais reconnaissant de bien vouloir diligenter une mission d'inspection afin d'analyser ces différents projets.

J.

La mission devra s'attacher à expertiser les aspects économiques (viabilité des projets, capacités des demandeurs...), les aspects sociaux (retombées en termes d'emploi directs et indirects) de ces projets, ainsi que les retombées espérées pour les collectivités concernées (taxes, redevance minière...).

Les conséquences environnementales de l'implantation de telles mines et des modes d'exploitation envisagés devront faire l'objet d'un examen tout particulier.

Par ailleurs, votre expertise devra également évaluer l'intérêt des différents projets en fonction de la destination envisagée pour le charbon extrait : projet de vente à des centrales thermiques déjà existantes ou projet d'utilisation (partielle) sur place dans une centrale à créer. Dans ce dernier cas, vous étudierez en particulier la faisabilité de mise en œuvre d'opérations de captage et de stockage de dioxyde de carbone.

Enfin, la mission devra également se pencher sur l'acceptabilité locale des projets.

Il vous appartiendra, dans le cadre de cette mission, d'auditionner l'ensemble des acteurs intéressés. Vous pourrez vous appuyer sur les services de mon département ministériel ainsi que sur les services déconcentrés, qui ont déjà conduit les procédures d'instruction.

Je souhaiterais disposer de votre rapport avant le 31 mars 2009.



Jean-Louis BORLOO